

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

864<sup>ème</sup> REUNION

6 août 2019

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR.(DCCCLXIV)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) a consacré sa 864<sup>ème</sup> réunion, tenue le 6 août 2019, à une séance publique sur le thème: « les catastrophes naturelles et autres sur le continent: au-delà des cadres normatifs».

Le Conseil et les participants ont pris note de l'allocution d'ouverture faite par S.E. l'Ambassadeur Albert Ranganai Chimbindi, Représentant permanent de la République du Zimbabwe auprès de l'UA, en sa qualité de Président du CPS pour le mois d'août 2019. Ils ont également pris note des présentations faites par M. Khabele Matlosa, Directeur du Département des Affaires politiques, ainsi que le Général major Francis Okello, chef par intérim de la Division des opérations de soutien à la paix de la Commission de l'UA et M. Amos Makarau, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Ils ont également pris note des déclarations des représentants des États membres de l'UA, des Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), ainsi que des partenaires et des organisations internationales.

Le Conseil a rappelé les articles 6 (f) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui stipule qu'une des fonctions du Conseil est l'action humanitaire et la gestion des catastrophes. Le Conseil rappelle également l'article 7 (p) du même Protocole qui autorise le Conseil à appuyer et faciliter l'action humanitaire dans les situations de conflit armé ou de catastrophe naturelle majeure.

Le Conseil a rappelé toutes les décisions de la Conférence de l'UA sur le changement climatique, en particulier les décisions [Assembly/AU/Dec.723 (XXXII)] adoptée lors de sa 32<sup>ème</sup> Session ordinaire tenue en février 2019 et [Assembly/AU/Dec. 669 (XXX)] adoptée lors de sa 30<sup>ème</sup> Session ordinaire tenue en janvier 2018. Le Conseil a également rappelé toutes ses prises de position et décisions antérieures sur les changements climatiques, y compris les communiqués de presse [PSC/PR/BR. (DCCLXXIV)]; [PSC/PR/BR. (DCCVIII)] et [PSC/PR/BR. (DLXXXV)] adoptés lors de ses 774<sup>ème</sup>, 708<sup>ème</sup> et 585<sup>ème</sup> réunions tenues le 21 mai 2018, le 16 août 2017 et le 30 mars 2016, respectivement, ainsi que le communiqué [PSC/PR/COMM. (DCLX)] adopté lors de sa 660<sup>ème</sup> réunion tenue le 21 février 2016 et le Communiqué de presse [PSC/PR/BR.(DCCCXXVIII)] adopté lors de sa 828<sup>ème</sup> réunion tenue le 19 février 2019.

Le Conseil a exprimé sa solidarité avec les gouvernements et les populations des États membres négativement touchés par les changements climatiques et a souligné l'importance de s'attaquer aux facteurs qui contribuent aux catastrophes naturelles et entraînent la destruction des infrastructures et le déplacement forcé de la population. À cet égard, le Conseil a souligné la nécessité pour les États membres et leurs partenaires de mettre l'accent sur les mesures d'adaptation en vue de renforcer la résilience dans les communautés face au changement climatique.

Le Conseil a souligné que les catastrophes naturelles et le changement climatique contribuaient à exacerber les tensions existantes entre les communautés, menaçaient la

disponibilité et l'accès aux ressources vitales et touchaient de manière disproportionnée les plus vulnérables. Dans ce contexte, le Conseil a souligné la nécessité pour les États membres de renforcer les mesures visant à lutter contre les effets du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles, en particulier dans les zones touchées par un conflit. Par ailleurs, le Conseil et les participants ont exhorté les États membres à redoubler d'efforts visant à prévenir, gérer et régler les conflits dans le cadre de la Déclaration solennelle de l'UA pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020.

Le Conseil a réitéré son appel aux États membres pour qu'ils accélèrent la mise en œuvre intégrée de tous les engagements et accords internationaux et régionaux existants relatifs à l'atténuation des effets du changement climatique. Il s'agit de l'Accord de Paris, du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et de ses quatre domaines d'action prioritaires pour prévenir les nouveaux risques de catastrophe et réduire les risques existants, à savoir la compréhension du risque de catastrophe, le renforcement de la gestion des risques de catastrophe pour gérer les risques de catastrophe; l'investissement dans la prévention des catastrophes pour la résilience et le renforcement de la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et pour "reconstruire en mieux" dans les domaines du redressement, de la réhabilitation et de la reconstruction.

Le Conseil a souligné la nécessité pour les États membres d'élaborer un mécanisme de communication efficace sur l'alerte rapide en cas de catastrophe naturelle. À cet égard, le Conseil a recommandé la création de centres de commandement qui fonctionnent 24 heures sur 24 pour suivre étroitement et émettre, en temps voulu, des alertes rapides sur les catastrophes naturelles imminentes en vue de renforcer davantage la préparation au risque de catastrophe nationale et les capacités de réponse. Par ailleurs, le Conseil a souligné la nécessité d'efforts coordonnés aux niveaux national, régional et continental en matière de planification et de réponse aux catastrophes naturelles en Afrique, en étroite coordination avec les CER/MR.

Le Conseil a souligné l'importance d'un financement durable garanti pour les effets du changement climatique sur le continent. Dans ce contexte, le Conseil a félicité tous les États membres qui ont déjà mis en place un financement spécial pour la réponse aux catastrophes naturelles, et a exhorté ceux qui ne l'ont pas encore fait, à faire de même.

Le Conseil a demandé au Président de la Commission de l'UA de recommander aux États membres des propositions sur le meilleur moyen de financer suffisamment le Sous-Comité des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées du Comité des Représentants permanents pour pouvoir répondre à l'éruption de catastrophes naturelles sur le continent. Le Conseil a également souligné la nécessité d'accélérer la finalisation du cadre institutionnel nécessaire, en vue d'accélérer l'opérationnalisation du Sous-Comité du COREP sur le changement climatique.

Le Conseil a en outre demandé à la Commission d'accélérer l'opérationnalisation de l'Agence humanitaire africaine (AfHA), telle que prévue par la Position africaine commune sur

l'efficacité humanitaire, en vue de soutenir les États membres dans la préparation aux risques de catastrophes et leur gestion.

Le Conseil a rappelé l'article 13 (3)(f) du Protocole relatif à la création du CPS et ont souligné le rôle important de la Force africaine en attente (FAA) dans la fourniture d'une assistance humanitaire visant à atténuer les souffrances de la population civile dans les zones de conflit et à soutenir les efforts visant à remédier aux principales catastrophes naturelles sur le continent. A cet égard, le Conseil a demandé au Président de la Commission de l'UA d'accélérer l'opérationnalisation totale de la FAA et de la déployer en réponse aux catastrophes naturelles. Le Conseil a également souligné la nécessité pour les forces régionales en attente de renforcer leur engagement dans la réponse aux catastrophes naturelles, ainsi que dans leurs programmes formation en renforcement des capacités.

Le Conseil a pris note de l'élaboration des lignes directrices de l'Union africaine sur le rôle de la Force africaine en attente dans l'action humanitaire et les catastrophes naturelles et a demandé à la Commission de l'UA d'accélérer sa finalisation.

Le Conseil a souligné l'importance des partenariats et des relations de travail étroites entre la Commission de l'UA et les institutions concernées, y compris les agences des Nations unies, telles que ONU-Habitat et ONU-Environnement et Africa Risk Capacity (ARC), ainsi que l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et de tirer les enseignements des pays asiatiques, notamment en ce qui concerne les approches scientifiques et techniques permettant de générer une alerte rapide et de faciliter les efforts de prévention, de réponse et de redressement. Le Conseil a souligné que cette coopération renforcerait les mesures visant à renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques sur le continent.

Le Conseil a appelé les partenaires et l'ensemble de la communauté internationale à renforcer leur soutien aux efforts sous conduite de l'UA visant à répondre aux catastrophes naturelles en Afrique.

Le Conseil a décidé de rester activement saisi de la question.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Peace and Security Collection

---

2019-08-06

# Peace and Security Council 864th Meeting 6 August 2019 Addis Ababa, Ethiopia

Peace and Security Council (PSC)

African Union Commission

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/6501>

*Downloaded from African Union Common Repository*